

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
DU 5 MAI 2020**

Destinataires :

Direction : Loïc RICHARD
Membres titulaires : Anne-Claude BAGNOLINI (secrétaire), Ali KHIDER (trésorier),
Stéphane SCHNEIDER

Membres suppléants : Patricia ACKERMANN, Marie-Paule DAUPEYROUX, Fabienne
KOEHL, Dahbia THIEL

Représentant syndical : François SCHELLINGER

Secteurs Aléos : Secteur Intervention Sociale, Secteur Initiatives/Emploi
Secteur Santé, Pôle Patrimoine et Sécurité, Siège

Résidences Aléos : Albert Schweitzer, Les Capucines, Les Cigognes, l'Ecluse,
Gambetta, Le Ginkgo, Les Iris, Le Rhône, Le Touring
Le Vieil Armand, Vauban, Les Romains, La Rochelle

Présents : Patricia ACKERMANN, Anne-Claude BAGNOLINI, Marie-Paule
DAUPEYROUX, Ali KHIDER, Fabienne KOEHL, Loïc RICHARD,
François SCHELLINGER, Stéphane SCHNEIDER, Dahbia THIEL

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 février 2020
- 2) Vie de l'Association
- 3) Information et consultation sur la mise en place du chômage partiel
- 4) Sortie du confinement
- 5) Approbation des comptes 2019 du CSE
- 6) Activités du CSE

7) Divers.

1. Approbation du compte-rendu du 26 février 2020

Les membres valident le compte-rendu de la réunion du 26 février 2020.

2. Vie de l'association

Monsieur RICHARD tient à témoigner sa sympathie aux collègues touchés de près ou de loin par le Covid-19.

L'objet de notre réunion est de faire le point sur la situation actuelle mais aussi future et de repenser nos politiques professionnelles et personnelles.

Informations Ressources humaines

- Monsieur Ralph Daum est embauché comme régisseur à Gambetta depuis le 16 mars 2020.
- Le Dr Henri METZGER est embauché depuis le 15 avril au C.H.S. Gambetta suite au départ du premier médecin venu sur l'établissement.
- Monsieur Alain DELRUE (IDE) voit son contrat prolongé et passé à 35 heures, l'A.R.S. maintenant jusqu'à la fin de l'année les contrats des IDE de la plateforme.
- Le contrat de Madame Estelle MATHEY est prolongé jusqu'à mi-juin.
- Ouverture de 5 places supplémentaires à Cernay en pension de famille, étoffant ainsi l'offre sur le secteur.
- Ouverture du C.H.S. Gambetta le 1^{er} avril 2020. Ce dispositif est temporaire avec 35 places (capacité maximum 48 places). Le C.H.S. accueille des malades non graves du Covid-19 ne pouvant se confiner dans leur lieu de vie habituel. Un suivi médical et paramédical est assuré 7 jours sur 7.
Les personnes y séjournent pour 14 jours en principe, à partir du début des symptômes. L'admission au C.H.S. est volontaire.
Aléos a répondu à l'appel de la D.D.C.S.P.P. et de l'A.R.S.
Sur place, il y a un gardien de nuit, des infirmier(e)s, un médecin, une équipe de bionettoyage, pilotée par Agnès Milli (aide-soignante LHSS) avec le renfort de 8 stagiaires kinésithérapeutes. Ces derniers devront être remplacés au redémarrage de leur scolarité.
Compte-tenu des incertitudes dues à la pandémie, le projet C.H.S. est mouvant et

demande des réajustements fréquents. Il faudra notamment retravailler la partie R.H.

Les travailleurs sociaux sur le C.H.S. sont en contact par visioconférence avec les personnes dont ils s'occupent.

Une vingtaine de personnes intervient donc sur le C.H.S.. Elles ont signé un acte de volontariat. L'ouverture du C.H.S. s'est faite en une dizaine de jours, ce qui, compte tenu du contexte (magasins fermés, difficultés de circulation, etc...) constitue une performance à mentionner.

3. Information et consultation sur la mise en place du chômage partiel

- L'ensemble du Secteur Initiatives/Emploi est en télétravail.
- Les assistantes sociales sont également en télétravail.
Nb : la prolongation éventuelle du télétravail, après août, entraînerait une modification du contrat de travail.
- Pour les postes d'assistantes sociales non financés (accompagnement de proximité), le chômage partiel sera mobilisé.
- Pour Monsieur Adlène CHOUALEB qui fait de l'accompagnement dans les logements et qui présente une fragilité de santé, il convient d'adapter ses missions.
- Pour le Secteur Santé, les IDE du L.H.S.S. – A.C.T. sont en configuration « week-end ».
- Pour le Secteur Résidences, des permanences du lundi au vendredi, de 2 heures sont assurées sur résidences sociales ; les régisseurs et les assistantes de gestion sont en chômage partiel.
- Au Siège, les équipes de Monsieur MEYER sont en télétravail ou en chômage partiel ainsi que les salariées de l'AIVS. Les projets immobiliers sont à l'arrêt mais vont reprendre petit à petit en juin.
- Pour la partie maintenance, seules les interventions urgentes sont assurées.
- Au Siège, les activités sont maintenues à 50 %.
- Messieurs RICHARD, NARTZ et DIENN sont également en chômage partiel.
Au total, 46 personnes dans l'association seront impactées par des demandes de chômage partiel en mars, avril et mai selon reprise d'activité ; cela correspond à 35 ETP.

Impact économique

- ✓ Report d'ouverture des résidences sociales :
 - Les Amaranthes à Riedisheim) Pas de recettes
 - La Régio à Saint-Louis) en 2020 et peut-être
 - Les Iris à Ottmarsheim) une partie de 2021
- ✓ Baisse du taux d'occupation à un niveau bas car de nombreux travailleurs sont rentrés chez eux ;

- ✓ Baisse du paiement des loyers ;
- ✓ Hausse probable de la consommation d'eau et d'électricité ;
- ✓ Hausse des dépenses pour les équipements de protection due à la pandémie ;
- ✓ Hausse des coûts pour le redémarrage des chantiers.

Chômage partiel

- 4 personnes sont chômage partiel à 0 % d'activité
- 5 personnes sont à 10 % d'activité partielle
- 5 Personnes à 15 % d'activité partielle
- 2 Personnes à 20 % d'activité partielle
- 1 Personnes à 25 % d'activité partielle
- 25 Personnes à 30 % d'activité partielle
- 4 Personnes à 50 % d'activité partielle.

Le CSE donne un avis favorable au dispositif de chômage partiel pour ces salariés.

4. Sortie du confinement

Des protocoles doivent être préparés pour vivre avec le virus en adaptant nos pratiques de travail ; Ces protocoles doivent être uniformisés pour assurer la meilleure protection pour tous quel que soit le service où on travaille.

Comment peut-on se projeter en septembre avec une reprise du travail normale ?

- Le télétravail sera maintenu jusque début juin, plage qui pourrait être étendue si la situation sanitaire l'imposait.
- Dans certaines situations, des rencontres, si elles sont indispensables, seront possibles (pour les travailleurs sociaux).
- Les congés d'été sont maintenus et doivent être rapidement planifiés.
- Les équipements requis : 2500 masques tissus seront commandés pour les résidents et les patients qui en recevront 2.
- 5 masques tissus par salariés. Chaque salarié aura un petit flacon de gel hydroalcoolique.
- Dans les toilettes, des lingettes désinfectantes seront à disposition des usagers.
- La tenue de réunions est maintenue au strict nécessaire.
- Limitation du nombre de personnes dans les locaux suivant la destination de la pièce.
- Activités collectives prohibées jusqu'en juin sauf pour les personnes très fragiles psychiquement pour lesquelles il y a un réel intérêt au maintien des activités.
- Pour les transports des usagers, il faudra désinfecter le véhicule et limiter les transports au maximum.

- Les masques jetables seront réservés à des situations particulières, en soin notamment, ou à donner à une personne qui vient nous voir sans masque.
- Les masques FFP2 (3 €/masque), seront réservés aux soignants au C.H.S. pour des interventions particulières dans les résidences. Ils seront aussi destinés aux IDE qui feront les tests PCR en complément des lunettes de protection.
- A noter que pour certains salariés, le télétravail peut être une solution pour la garde d'enfants ;
- Les congés : afin de prévoir au mieux l'organisation des services, les salariés doivent programmer leurs congés d'ici fin mai. Ils doivent poser à minima 2 semaines + leur solde de congés avec au moins une semaine en juin ou septembre.

5. Approbation des comptes 2019 du C.S.E

Point reporté.

6. Activités du C.S.E

La sortie d'été est annulée. Le C.S.E. réfléchit à la manière de reporter les sommes économisées.

7. Divers

- La sortie de Noël pourra être organisée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.
- Les chèques ANCV ont été commandés. Ils devraient arriver prochainement.

Prochaine réunion du C.S.E. le 28 mai 2020 à 14 heures

La Secrétaire de séance
Anne-Claude BAGNOLINI



Le Président du C.S.E.
Loïc RICHARD



